

CONSTRUIRE

ENSEMBLE

N°21
06.2026



LA FIN DE L'EXPANSION ?

Sous pression fédérale et foncière, le Valais revoit en profondeur son modèle territorial entre densification, gouvernance repensée et enjeux économiques majeurs.

IMPRESSUM

Conception et graphisme : Boomerang Marketing SA, Sierre
Rédaction : Thomas Pfefferlé et AVE
Traduction : Jörg Abgottspon
Photographie : Olivier Maire / Studio54, Louis Dasselborne, Pierre Daendliker
Illustration : Ludovic Chappex
Impression : Les Encrés Schmid, Sion

4

ÉDITO: CHIARA MEICHTRY-GONET
**ENCADRER LE FUTUR, OUI, MAIS AVEC
RESPONSABILITÉ !**

6

DOSSIER
**LE VALAIS FACE AU CHALLENGE
DE LA MAÎTRISE TERRITORIALE**



12

CLIN D'ŒIL HISTORIQUE
ÉGLISE D'HÉRÉMENCE

14

L'INVITÉE : FRANZISKA BINER
**RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES,
UN AVENIR INCERTAIN**



18

CAISSES SOCIALES
CN ET CCT VS 2026-2031: L'ESSENTIEL

20

ART
QUAND BÂTIR RIME AVEC CRÉER



24

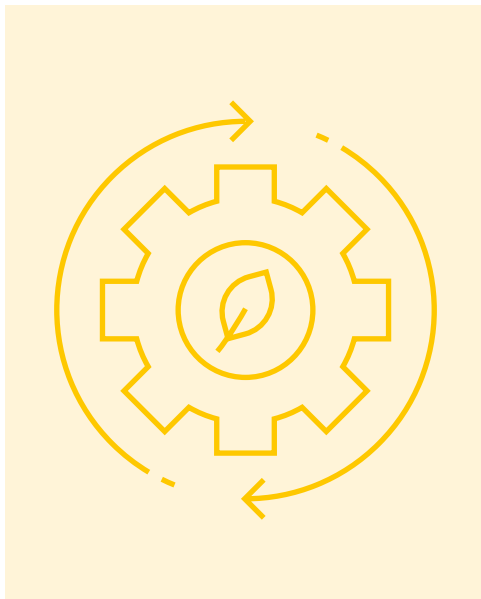
ZOOM AVE
**CAISSES AVE: CAP SUR
LA TRANSFORMATION**

26

FORMATION ET INTÉGRATION
**CAMPUS CONSTRUCTION ET SÉCURITÉ:
UN LIEU REPENSÉ**

28

INNOVATION
**RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES:
UN GUICHET UNIQUE**



30

VUE DU CIEL
**ZONES LIMITES ET
TERRITOIRE LIMITÉ**

Agenda

JUIN 2026

JOURNÉE DE LA CONSTRUCTION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SSE

Vendredi 26 juin
Campus Sursee, Oberkirch

SEPTEMBRE 2026

OPEN DE GOLF ET GARDEN PARTY
DE CONSTRUCTIONVALAIS

Vendredi 11 septembre
Golf Club, Sion

OCTOBRE 2026

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
D'AUTOMNE AVE

Mercredi 7 octobre
CERM, Martigny

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS SSE

Mercredi 7 octobre
Sursee

NOVEMBRE 2026

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS SSE

Jeudi 12 novembre
et vendredi 13 novembre
Laax

SÉMINAIRE CONSTRUCTIONVALAIS

Jeudi 19 novembre
HES-SO, Sion



SANS VISION GLOBALE NI OUTILS CONCRETS,
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE RISQUE
DE RESTER UNE AMBITION SANS EFFET

Chiara Meichtry-Gonet
Directrice de l'AVE

ENCADRER LE FUTUR, OUI, MAIS AVEC RESPON- SABILITÉ !

L'aménagement du territoire concentre en Suisse, et en particulier en Valais, tous les enjeux et les défis futurs : occupation de la plaine, nécessité de densification, développement raisonné, maintien des conditions de valorisation des zones d'habitat traditionnel, cadre réglementaire en vue du déploiement d'activités économiques harmonieusement intégrées, etc. Si le débat devait rester noyé sous des notions techniques complexes ou se résumer à un partage de compétences entre communes et cantons, les solutions proposées ne sauraient pouvoir être appliquées concrètement et au bénéfice de toute la population.

La récente révision du Plan directeur cantonal est principalement dictée par des modifications législatives fédérales et une volonté de clarification des compétences des autorités décisionnelles. Dans tout cela, les intérêts économiques réels sont calculés à l'aune d'une réalité d'aujourd'hui, faisant

vraisemblablement trop peu de cas d'évolutions sociétales indiscutables et de bouleversements inéluctables, comme ceux liés notamment au changement climatique et à ses conséquences délétères pour notre région alpine.

La clarification prônée et appliquée est certes bienvenue, en cela qu'elle permet une certaine prévisibilité. Or, les outils d'accompagnement au changement n'ont pas encore été prévus – à tout le moins ils ne sont pas communiqués et la pression accrue qui pèse désormais sur les communes ne peut qu'alimenter un espoir plus que mesuré.

La branche de la construction est pleinement concernée par ces modifications, comme par les outils désormais manquants en termes d'incitation à la rénovation, tel que le décrit la cheffe des Finances cantonales, la conseillère d'État Franziska Biner.

Il s'agirait de se donner le temps de la réflexion et de prendre en compte les intérêts légitimes d'une branche importante pour tout le développement du canton, quel qu'en soit le dessin ambitionné par les autorités !

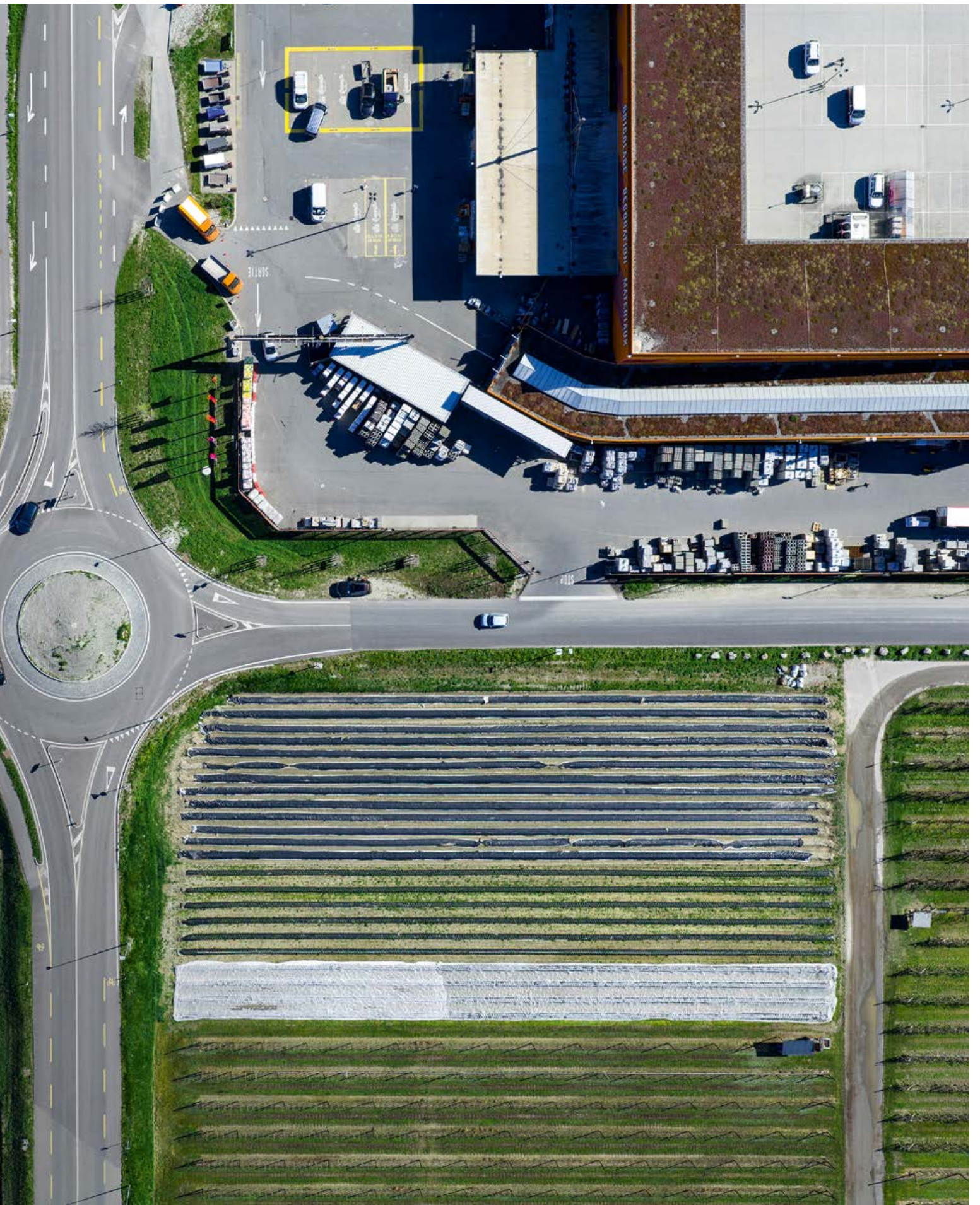
Chiara Meichtry-Gonet

Directrice de l'AVE



LE VALAIS FACE AU CHALLENGE DE LA MAÎTRISE TERRITORIALE

Entre exigences fédérales, pression foncière, développement économique et autonomie communale, la modification du Plan directeur cantonal place le Valais à un moment charnière de son aménagement du territoire. Au cœur des débats : la gestion des zones d'activités économiques, leur dimensionnement futur et la nouvelle gouvernance qui en découle.





Collombey, mars 2026

L'aménagement du territoire n'est plus, depuis longtemps, une affaire strictement cantonale. En Valais comme ailleurs, la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) en septembre 2023 et de son ordonnance (OAT) en octobre 2024 a profondément changé la donne. Objectif affiché par la Confédération : endiguer le mitage du territoire, utiliser le sol de manière plus rationnelle et contenir l'extension des zones à bâtir.

Approuvée globalement en 2019 par le Conseil fédéral, la dernière version du Plan directeur cantonal valaisan (PDC) n'avait toutefois pas passé l'examen sans quelques réserves. Berne avait alors posé des mandats clairs, notamment en matière de zones d'activités économiques (ZAE) : clarifier leur rôle, leur dimensionnement, leur desserte et surtout mettre en place un système de gestion cantonal. Cette phase d'adaptation s'inscrit dans un dialogue

permanent entre le canton et la Confédération, comme le rappelle Adrian Zumstein, chef du Service du développement territorial (SDT).

« Certains points ont été approuvés sans commentaire, mais d'autres ont été acceptés avec des mandats précis à mettre en œuvre. La fiche C.4 sur les ZAE faisait ainsi partie des points clés à clarifier. La Confédération demandait au canton de développer un concept de gestion plus détaillé, avec notamment une approche dépassant le strict cadre communal. »

Les zones d'activités économiques, nerf du développement valaisan

Si le débat peut sembler très technique, il touche en réalité le cœur du modèle économique cantonal. Avec près de 1800 hectares de ZAE, le Valais dispose d'un outil stratégique majeur pour accueillir entreprises industrielles, artisanales et logistiques. Ces ZAE concentrent aujourd'hui près de 28 % des emplois du canton, avec une croissance nettement plus rapide que celle de l'emploi global.

Mais cette dynamique pose un défi de taille : comment concilier croissance économique et ressource du sol limitée ? Les chiffres issus du monitoring cantonal montrent une réalité contrastée. D'un côté, des réserves foncières importantes subsistent, principalement dans la plaine du Rhône. De l'autre, leur disponibilité réelle, leur qualité ou leur adéquation aux besoins des entreprises varient fortement selon les sites.

« On parle souvent de réserves, mais toutes les réserves ne sont pas mobilisables », souligne Jocelyne Pepin, cheffe de la Section Entreprises au sein du Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI). « Certaines parcelles ne présentent pas une accessibilité optimale, tandis que d'autres sont morcelées entre plusieurs propriétaires privés et publics ou s'avèrent incompatibles avec des exigences industrielles modernes. »

Du point de vue du développement territorial, cette question dépasse par ailleurs le seul dimensionnement des surfaces. Adrian Zumstein rappelle ainsi que la Confédération a demandé au canton de revoir en profondeur sa manière d'évaluer et de piloter ces zones stratégiques.

« Les ZAE concentrent près d'un tiers des emplois du canton. Leur gestion est donc devenue un enjeu central dans la révision du PDC. L'objectif est désormais de disposer d'une vision plus précise des surfaces existantes, de leur disponibilité réelle et de leur potentiel de développement à moyen et long terme. »

LE VALAIS N'A PLUS
LE LUXE DE S'ÉTENDRE :
IL DOIT APPRENDRE À
MIEUX UTILISER SON SOL

De la quantité à la qualité : un changement de paradigme

C'est précisément ce constat qui a conduit le canton à revoir son approche en profondeur. La modification partielle du PDC, et en particulier la refonte de la fiche C.4 dédiée aux ZAE, marque un changement de paradigme. Il ne s'agit plus d'additionner des surfaces, mais de raisonner en densité, en efficacité et en coordination supra-communale.

L'un des axes centraux du nouveau dispositif repose sur la densification des zones existantes. Aujourd'hui, la densité moyenne cantonale avoisine les 34 emplois équivalents plein temps (EPT) par hectare. Le Conseil d'État vise une augmentation progressive : environ 40 EPT/ha à l'horizon 2037, puis 50 EPT/ha à l'horizon 2047. Pour les réserves stratégiques d'intérêt cantonal, la vision est ainsi finement abordée dans une perspective de pertinence économique.

« La densification doit répondre à des besoins multiples », insiste Eric Bianco, à la tête du SETI. « C'est une nécessité si l'on veut préserver les surfaces agricoles, respecter les quotas fédéraux de surfaces d'assolement et éviter une explosion des coûts d'infrastructures. En même temps, notre rôle consiste à sensibiliser les décideurs sur l'importance de privilégier une évolution de l'implantation économique qui soit la plus prospère possible pour le canton. Accueillir davantage d'entreprises ne fait pas de sens si ces nouveaux venus ne génèrent pas de plus-value et de création de valeur localement sur le long terme. »

Dans cette logique, la planification territoriale se veut aussi plus prospective. Le canton entend désormais analyser les besoins économiques sur des horizons de 15 à 25 ans afin d'anticiper l'évolution des surfaces nécessaires aux activités productives. Cette approche vise à mieux articuler la planification territoriale avec les dynamiques économiques réelles du canton.

Une gouvernance repensée entre canton et communes

Autre évolution majeure, la gouvernance territoriale. Le système de gestion des ZAE impose désormais une coordination à l'échelle supra-communale, notamment via les plans directeurs intercommunaux (PDi). Concrètement, les besoins ne sont plus évalués commune par commune, mais à l'échelle de bassins économiques cohérents.

Cette approche vise à réunir les communes autour d'une vision globale optimisée de l'aménagement de leur territoire et à mieux répartir les activités selon les infrastructures existantes, la desserte en transports publics ou les contraintes environnementales. « On sort d'une logique où chaque commune voulait sa propre zone industrielle », résume Jocelyne Pepin. « Le nouveau cadre oblige à se poser collectivement la question: où fait-il le plus sens d'implanter telle ou telle activité ? » Dans les faits, la mise en œuvre de cette coopération territoriale repose désormais davantage sur la collaboration intercommunale.

« Le Grand Conseil a finalement supprimé la table de répartition qui définissait initialement ces espaces de collaboration », explique Adrian Zumstein. « Les communes disposent désormais d'un délai pour s'organiser elles-mêmes en entités supra-communales, sur la base de critères fonctionnels et de proximité inscrits dans le plan directeur. » Le canton conserve néanmoins un rôle central de suivi et d'arbitrage dans ce processus. « Le Conseil d'État aura la compétence de valider ces entités de coopération », précise le chef du SDT. « Une fois cette organisation mise en place, il sera possible d'attribuer les surfaces de ZAE à ces entités et d'en planifier le développement de manière cohérente. »

Des implications directes pour la construction et l'économie

Pour les acteurs de la construction, de l'immobilier et pour les entreprises à la recherche de surfaces, ces évolutions ne sont pas neutres. La densification implique de nouvelles formes de projets, souvent plus complexes, intégrant hauteur du bâti, mutualisation des stationnements ou mixité fonctionnelle sans habitat. Elle suppose aussi une anticipation accrue.

« Le cadre se durcit, mais il devient aussi plus lisible », estime Eric Bianco. « Pour les entrepreneurs et les investisseurs, savoir où et comment le canton entend développer ces zones d'activité représente un facteur de sécurité. »

Pour Adrian Zumstein, cette évolution constitue en effet une clarification des règles du jeu. « Pour les acteurs de la construction, ces changements ne modifient pas fondamentalement les mécanismes existants. L'enjeu principal concerne surtout la coordination en amont entre les communes et la planification à l'échelle territoriale. »

Un plan directeur élargi à d'autres enjeux territoriaux

La révision du PDC ne se limite toutefois pas aux seules ZAE. Plusieurs fiches ont été mises à jour afin de tenir compte de nouvelles évolutions législatives fédérales, notamment dans le domaine de l'énergie. « Certaines fiches liées à l'énergie ont en effet été actualisées pour s'aligner sur les récentes modifications du droit fédéral et cantonal », souligne Adrian Zumstein. « Ces adaptations permettent d'assurer la cohérence entre les politiques énergétiques nationales et la planification territoriale cantonale. »

La question du patrimoine bâti traditionnel a également fait l'objet d'une attention particulière. Le dossier sensible des hameaux et des hameaux, longtemps bloqué au niveau fédéral, a trouvé une issue dans cette révision. « Les hameaux sont désormais définis comme des zones de hameaux et les mayens comme des zones de constructions protégées caractéristiques du paysage », explique le responsable cantonal. « Cette approche permet d'aborder ces ensembles de manière globale, en tenant compte de leur valeur patrimoniale et/ou de leur intégration paysagère. »

Cette évolution ouvre la voie à une gestion plus cohérente du bâti traditionnel en zone de montagne. Elle permet notamment d'examiner la transformation ou la reconstruction de certains bâtiments dans un cadre planifié, plutôt que de traiter chaque objet individuellement.




Viège, mars 2026

UN CADRE PLUS
LISIBLE, MAIS DES
PROJETS PLUS
TECHNIQUES ET
PLUS EXIGEANTS
POUR LES ACTEURS
DU TERRAIN

Un débat politique à concrétiser sur le terrain

Acceptée par le Grand Conseil lors de la session de mars 2026 par 122 oui, 0 non et 0 abstention, la modification partielle du PDC n'en est pas moins appelée à nourrir les débats politiques. Les équilibres entre autonomie communale et pilotage cantonal, entre développement économique et protection du sol, restent sensibles. Le défi consistera à traduire cette stratégie ambitieuse dans la réalité du terrain, sans freiner l'élan économique qui fait la force du canton. « L'aménagement du territoire est toujours un exercice d'équilibriste », conclut Jocelyne Pepin. « Mais ne pas agir aujourd'hui reviendrait à subir demain des décisions encore plus contraignantes. »

Pour Adrian Zumstein, cette réforme marque aussi et surtout une étape dans l'adaptation progressive du canton aux nouvelles exigences territoriales. « L'objectif est de disposer d'un cadre clair et cohérent qui permette à la fois de préserver les ressources territoriales ainsi que d'accompagner et de favoriser le développement économique du Valais sur le long terme. »



Trop petite et fragilisée par le séisme de 1946, l'église d'Hérémente est démolie en 1967 et remplacée par un nouvel édifice conçu par l'architecte et sculpteur Walter Förderer. Construite entre 1967 et 1971, l'église St-Nicolas adopte une architecture massive en béton brut, issu du même matériau que le barrage de la Grande Dixence, dont la réalisation a diffusé la maîtrise du béton armé dans la vallée. Implanté sur un terrain étroit et pentu, avec 17 mètres de dénivelé, l'ouvrage s'intègre au site comme un rocher sculpté, en écho au paysage alpin.



RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES, UN AVENIR INCERTAIN

Franziska Biner, cheffe du Département des finances et de l'énergie du canton, analyse les conséquences de l'abolition de la valeur locative pour le parc immobilier valaisan. Fiscalité, leviers incitatifs, rôle des communes et avenir des subventions fédérales ; une nouvelle donne se dessine.

Franziska Biner
Conseillère d'État en charge des finances et de l'énergie





L'abolition de la valeur locative, acceptée par le peuple l'année dernière, ouvre une nouvelle phase pour le secteur immobilier suisse. En Valais, où près de 70 % du parc immobilier appartient à des propriétaires privés, les enjeux s'avèrent particulièrement sensibles. Entre incertitudes fiscales, adaptations législatives et impératif de transition énergétique, la branche de la construction observe avec attention les décisions à venir.

La cheffe du Département des finances et de l'énergie Franziska Biner revient sur les effets attendus de cette réforme, les marges de manœuvre cantonales et communales ainsi que sur les perspectives en matière de rénovations énergétiques.

LA QUASI-DISPARITION
DES DÉDUCTIONS
FISCALES FERA DIMINUER
LES INCITATIONS À LA
RÉNOVATION

Construire ensemble : suite à l'abolition de l'impôt sur la valeur locative, quelles conséquences sont à attendre en matière de rénovations énergétiques à court et à moyen terme ?

Franziska Biner : Jusqu'à ce jour, les propriétaires ont pu maximiser la valeur de leur bien en investissant régulièrement dans des travaux d'entretien, de rénovations ainsi que dans des projets d'amélioration d'efficacité énergétique. Ce phénomène a créé une forte stimulation du marché de la construction. Avec l'entrée en vigueur de la réforme – et la quasi-disparition des déductions fiscales pour les travaux d'entretien et de rénovation énergétique des biens occupés par leur propriétaire – les incitations à la rénovation diminueront. Cela concerne particulièrement des installations de panneaux solaires, de pompes à chaleur air-eau ou géothermiques ou des batteries de stockage. En conséquence, on peut s'attendre à une baisse du volume des rénovations à moyen terme. Une fois la suppression de la valeur locative entrée en vigueur, prévue au plus tôt en 2028, les propriétaires concernés ne pourront plus déduire de leur revenu imposable les frais d'entretien ou de rénovation énergétique, ni les intérêts hypothécaires.

Que vous évoque cette situation post-votation ?

Globalement, on peut dire que, du point de vue des rénovations et du dynamisme des filières immobilières, cette réforme entraîne des pertes des deux côtés. En Valais, la valeur locative était relativement faible en comparaison intercantonale. En parallèle, cela permettait d'obtenir des déductions fiscales pour tout type de rénovations, et pas uniquement pour des installations énergétiques. À ce titre, il s'agissait d'un instrument efficace et équilibré.

CETTE RÉFORME ENTRAÎNE DES PERTES DES DEUX CÔTÉS, POUR LES RÉNOVATIONS ET POUR LA FILIÈRE IMMOBILIÈRE

Sans ce levier fiscal, est-il possible et prévu d'introduire un impôt immobilier spécial sur les résidences secondaires ?

La population ne semble pas particulièrement favorable à cette option. Toutefois, les deux objets, à savoir la suppression de la valeur locative et l'introduction d'un impôt immobilier spécial, ont été associés par le législateur. Cela étant, il s'agit bien de l'une des possibilités d'application cantonale prévues par la loi fédérale. En Valais, de nombreux propriétaires disposent de résidence secondaire, ce qui explique la sensibilité politique du sujet.

Que rendrait possible l'introduction de cet impôt immobilier ?

Les recettes fiscales liées à l'introduction de cet impôt réel permettront de compenser en partie les pertes générées au niveau de l'impôt sur le revenu. L'utilisation par l'ensemble de la population des infrastructures et des services publics, proposés tant par le canton que par les communes, ne pourra être supportée uniquement par les contribuables résidents.

Quand et comment une telle mesure pourrait-elle être introduite ?

Sur le plan exécutif, un groupe de réflexion a été composé, regroupant notamment des communes valaisannes, la Chambre Valaisanne de Commerce et d'Industrie, la Chambre Valaisanne du Tourisme ainsi que des instances politiques, avec pour objectif d'étudier un projet de nouvelles sources de financement. Chaque entité sera pleinement associée à la réflexion et apportera ses sensibilités et son expertise. Sur le plan législatif, les débats au Grand Conseil valaisan de la session de novembre 2025 ont conduit au dépôt de plusieurs initiatives urgentes. Les positions sont contrastées: à gauche, on plaide pour une nouvelle taxe au bénéfice des cantons et des communes, à droite les réticences sont plus marquées.

De quels leviers incitatifs disposons-nous encore pour favoriser économiquement les rénovations énergétiques ?

Les cantons ont la possibilité de maintenir des déductions fiscales au niveau cantonal et communal pour les frais en lien avec des mesures d'économie d'énergie et de protection de l'environnement jusqu'en 2050 au plus tard. Cela fait actuellement l'objet de débats politiques et appellera des modifications de la loi fiscale. Il faut également rappeler que la nouvelle loi cantonale sur l'énergie, entrée en vigueur le 1er janvier 2025, devrait compenser en partie cette influence négative. Enfin, le Programme Bâtiments de la Confédération demeure un instrument central de la politique énergétique et climatique suisse. Les subventions sont disponibles pour des mesures de construction efficaces sur le plan énergétique, telles que l'isolation thermique ou encore le remplacement du chauffage.

Doit-on s'attendre à une réduction progressive des aides fédérales ?

Dans le cadre de son programme d'allègement budgétaire, la Confédération envisage effectivement de réduire de moitié l'enveloppe annuelle de 400 millions de francs dédiée au Programme Bâtiments d'ici à 2028. Ces mesures sont encore en discussion au Parlement.



CN ET CCT VS 2026–2031: L'ESSENTIEL

Salaires, indemnités, temps de travail : la nouvelle CN et CCT 2026–2031 introduisent plusieurs ajustements importants. Voici les points essentiels à connaître en un coup d'œil.

S'engageant ensemble pour défendre les intérêts de la branche, le patronat et les syndicats valaisans de la construction ont conclu un nouvel accord cantonal en lien avec la CN 2026–2031.

Cet accord introduit notamment une indemnité de chantier et de pause progressive jusqu'à 15 CHF par jour, ainsi que des améliorations importantes en matière de temps de travail, de santé et de sécurité. Il s'inscrit dans la continuité d'un partenariat social solide, visant des conditions de travail équitables, une concurrence loyale entre entreprises et la protection des travailleurs.

Valable dès le 1^{er} janvier 2026 pour une durée de six ans, il maintient également des acquis essentiels, comme l'adaptation du travail en cas de fortes chaleurs et une couverture sociale adaptée. Cet accord reflète l'engagement durable des partenaires sociaux valaisans en faveur de la branche, des entreprises et des salariés.



Retrouvez un aperçu clair des principales évolutions de la CN et de la CCT VS 2026+.





art

QUAND BÂTIR RIME AVEC CRÉER

Depuis près d'un siècle, le Valais inscrit l'art au cœur de ses constructions publiques. Grâce à une somme réservée, les projets de construction ou de rénovation peuvent permettre de concevoir des espaces au service de l'esthétique, du lien social et de l'identité collective. Un dispositif souvent méconnu, qui a pourtant le mérite de mobiliser maîtres d'ouvrage, architectes et artistes autour d'un même objectif : embellir durablement l'espace public.



Sur la place de la Planta, la plupart des gens passent à côté de la fameuse statue de sainte Catherine sans se douter de son origine. Familière du paysage citadin sédunois, cette œuvre n'est autre que la première financée par le biais de l'actuel dispositif d'intervention artistique sur les constructions. Ce dernier impose aux projets de construction ou de rénovation importants portés par l'État d'intégrer une part dédiée à une démarche artistique. Au-delà de l'ornement, la démarche poursuit une ambition sociétale. « Il s'agit notamment de sortir l'art des musées et des galeries, qui peuvent constituer une certaine barrière pour une partie de la population, afin de l'amener directement dans l'espace public tout en stimulant la scène artistique locale », souligne Alain Dubois, chef du Service cantonal de la culture.

Ce principe du « Kunst am Bau » existe dans presque tous les pays d'Europe et a été introduit en Suisse à la fin du XIX^e siècle par la Confédération. L'objectif est clair: accompagner l'acte de bâtir d'une dimension esthétique et symbolique tout en soutenant la création contemporaine. Fixé par règlement du Conseil d'État, ce pourcentage représente entre 0,5 et 1,5 % du budget d'un projet public, avec un plafond fixé à 500 000 francs. Les projets offrent aux artistes des opportunités concrètes et diversifiées, dans un cadre professionnel régi par les règles des marchés publics. « C'est l'une des formes possibles de diversification des revenus pour les artistes », précise le chef du Service de la culture.



L'art au service de l'urbanisme

Les concours, ouverts ou sur invitation, exigent en outre des compétences spécifiques. « On n'expose pas une œuvre dans l'espace public comme dans un musée », rappelle-t-il, soulignant la nécessité d'une sensibilité particulière aux usages et au contexte. Ces délibérations sont notamment arbitrées par des experts tels que l'historienne d'art Anne Jean-Richard Largey, directrice du centre artistique et culturel la Ferme-Asile à Sion, mais aussi Jean-Paul Felley, qui dirige l'École de design et haute école d'art (EDHEA) à Sierre. Dans la sphère académique artistique, l'enseignement tend par ailleurs à sensibiliser les étudiants en les incitant à participer à ces concours.

Chaque projet artistique fait ainsi l'objet d'une réflexion approfondie. Le maître d'ouvrage évalue le type d'intervention en fonction du lieu, qui influence de beaucoup le projet, selon sa situation en intérieur ou en extérieur. « Le dialogue entre le maître d'ouvrage et la présidence du jury est essentiel », explique Alain Dubois. « Architectes, experts artistiques et représentants institutionnels collaborent afin d'assurer la cohérence entre l'œuvre et l'ouvrage construit. »



3PUNKT44 de Sibylla Walpen, une intervention sculpturale installée sur la galerie du tunnel de Stalden

Un patrimoine en expansion

Depuis 1925, 225 œuvres ont ainsi vu le jour en Valais grâce à ce dispositif, dont une large part au cours des vingt dernières années. Sculptures, peintures et vitraux constituent l'essentiel de ce patrimoine, avec des réalisations emblématiques à Sion et à Martigny notamment.

Aujourd'hui, le canton souhaite élargir le champ des disciplines artistiques. L'exemple du tunnel des Évouettes, où une œuvre musicale avait été intégrée au projet sous l'impulsion de Vincent Pellissier, illustre cette ouverture. D'autres pistes sont également explorées, notamment dans les établissements de santé. « Nous réfléchissons à des projets mettant davantage en lien l'art et le bien-être des patients », indique Alain Dubois, évoquant un potentiel projet dans le cadre de la future rénovation de l'Hôpital psychiatrique de Malévoz à Monthey.

Wiwanni de Josef Loretan, une forme simple inspirée du paysage valaisan

Construire, ensemble et autrement

À l'heure où les exigences énergétiques et économiques pèsent sur les projets publics, le pourcentage culturel rappelle que construire ne se limite pas à ériger seulement des ouvrages fonctionnels. Il s'agit aussi de créer des lieux porteurs de sens, de mémoire et d'émotion. Un défi partagé entre pouvoirs publics, entreprises de construction et artistes, au service d'un cadre de vie durablement enrichi.



HIRs de Claire Frachebourg aux pyramides d'Euseigne, quand la pierre devient récit

CAISSES AVE : CAP SUR LA TRANSFORMATION

Arrivée le 1er décembre 2025 à la tête des caisses sociales de l'Association Valaisanne des Entrepreneurs, Coline Michellod impulse une nouvelle dynamique. Outils numériques, gouvernance clarifiée, réflexion sur les placements : la jeune gérante entend renforcer l'attractivité et la lisibilité d'un dispositif central pour les entreprises affiliées.

Depuis le 1er décembre 2025, Coline Michellod a repris la gestion de l'ensemble des caisses sociales de l'Association Valaisanne des Entrepreneurs. Un défi d'envergure qui englobe la CPCV, la Retabat, la CAFIB, l'Indemnité journalière maladie de l'AVE ainsi que le patrimoine immobilier et financier des caisses.

Titulaire du brevet de spécialiste en assurance sociale, elle a notamment travaillé deux ans au service des allocations familiales avant de rejoindre la CPCV. Une expérience qui lui permet de bénéficier d'une vision transversale des mécanismes et des enjeux liés à la bonne gestion des caisses sociales. « Mon objectif consiste à rendre nos caisses plus attractives et plus compréhensibles pour les entreprises affiliées », explique-t-elle.

Moderniser pour simplifier

La nouvelle gérante inscrit son action dans une volonté claire de modernisation. Ce qui passe notamment par l'implémentation d'un nouveau système informatique afin de simplifier le travail des gestionnaires et de permettre aux employeurs d'accéder plus facilement à certaines fonctionnalités. Dans cette dynamique, un chatbot est actuellement déployé pour répondre aux questions relatives à la nouvelle convention collective de travail 2026-2031, entrée en vigueur cette année. « Par la suite, nous souhaiterions également l'enrichir afin qu'il puisse traiter les questions concernant nos caisses sociales », précise Coline Michellod.

En parallèle, l'extension de la CCT CPPV fait l'objet d'une réflexion stratégique. L'enjeu est double : renforcer la couverture et garantir des prestations compétitives dans un contexte où les entreprises sont attentives aux charges sociales.

Une gouvernance clarifiée

Au-delà des outils, la modernisation touche aussi à la gouvernance. Coline Michellod a pour mission de mettre en place une nouvelle infrastructure organisationnelle afin de gagner en transparence. Dans ce sens, l'un des axes majeurs concerne la gestion des placements. L'idée, actuellement en discussion, consiste à instaurer une commission de placement unique pour superviser chacune des caisses de manière indépendante.

« Il est en effet essentiel que chaque caisse dispose d'une structure claire et dédiée pour ses placements, notamment pour garantir la traçabilité et la compréhension des décisions », souligne-t-elle. Une clarification qui doit ainsi permettre de renforcer la confiance des partenaires sociaux et des entreprises affiliées, en rendant les processus plus lisibles.



REMETTRE DE LA CLARTÉ AU CŒUR DES CAISSES SOCIALES

Coline Michellod

Gérante des caisses sociales

Transparence et responsabilité

La transparence s'étendra également aux règlements de signature et à la gestion des frais. L'objectif étant d'harmoniser les pratiques et de formaliser davantage certains processus internes. Une démarche qui s'inscrit dans les exigences accrues en matière de gouvernance et de conformité.

Consciente des responsabilités financières liées à la gestion des caisses et du patrimoine immobilier, Coline Michellod prévoit en outre de passer cette année le brevet fédéral en gestion de patrimoine. « La gestion des caisses sociales ne se limite pas à l'administration. Elle implique une vision financière à long terme et une responsabilité envers les assurés et les entreprises », relève-t-elle.

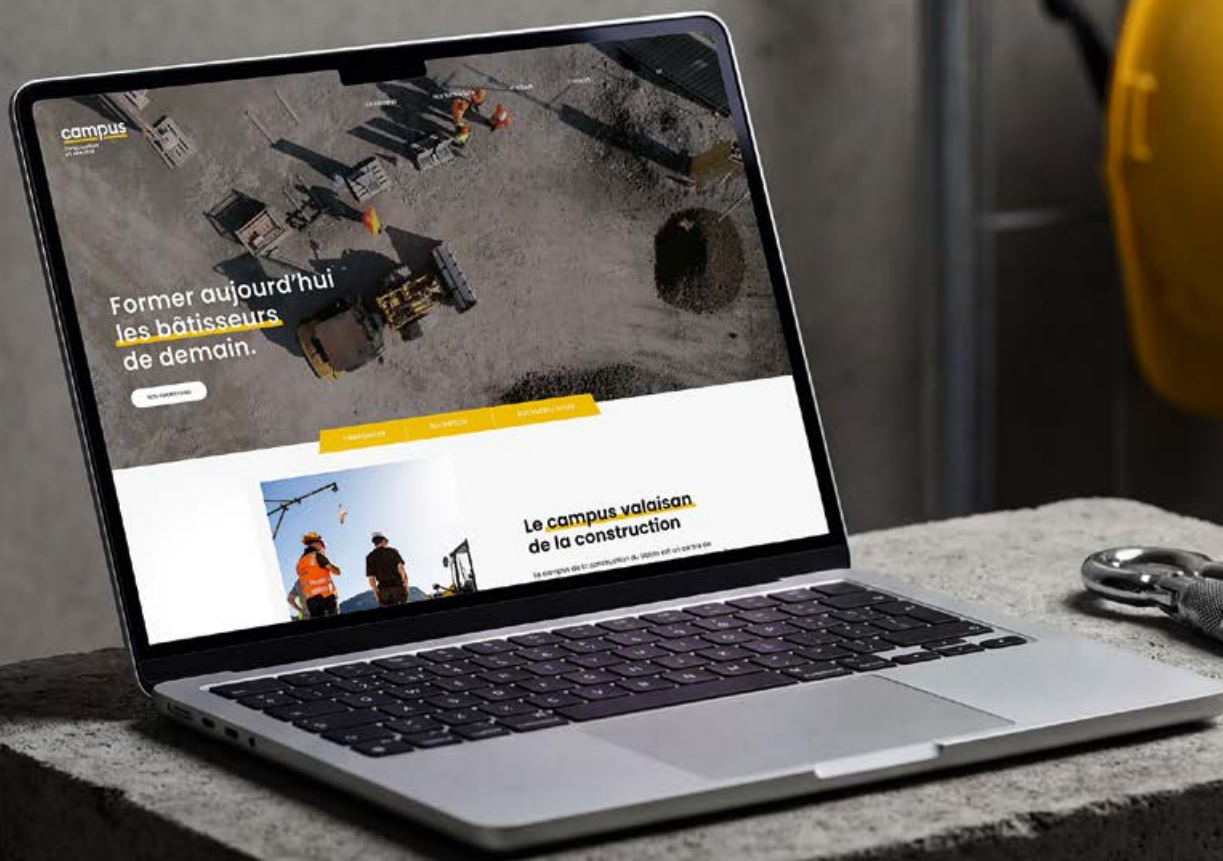
En conjuguant digitalisation, gouvernance et montée en compétences, la nouvelle gérante trace une feuille de route ambitieuse. Une évolution qui vise à consolider le rôle central des caisses sociales de l'AVE et à renforcer la transparence quant à leur gestion dans l'écosystème économique valaisan.

FORMATION ET INTÉGRATION

CAMPUS CONSTRUCTION ET SÉCURITÉ: UN LIEU REPENSÉ



Inauguration du campus le 25 septembre 2026



Après plus de 25 ans d'activité, le Parcours de sécurité (PASEC) se réinvente. Entièrement modernisé, le site est rebaptisé Campus Construction et Sécurité – Bau und Sicherheit. La nouvelle infrastructure permet ainsi de franchir une étape clé dans sa mission de formation à l'aune des normes contemporaines.

Depuis sa mise en service il y a près de trente ans, le PASEC s'est imposé au fil des ans comme un acteur reconnu de la formation continue dans les domaines de la sécurité au travail et de la prévention des risques. Utilisée intensivement pendant plus de deux décennies, l'infrastructure nécessitait une remise à niveau en profondeur. C'est désormais chose faite: bâtiments rénovés, équipements techniques modernisés et espaces repensés marquent l'entrée du site dans une nouvelle phase de son développement.

La rénovation du campus ne s'est pas limitée à une mise aux normes techniques. Les responsables du projet ont placé les enjeux pédagogiques au cœur de la démarche. Objectif: adapter les formations aux méthodes d'apprentissage contemporaines et aux réalités du terrain.

campus
**construction
 et sécurité**

Ci-dessus le nouveau logo

Quand pédagogie et pratique se rencontrent

«Cette remise à jour des infrastructures de formation concernait également les espaces dédiés aux travaux en hauteur», précise le directeur du Fonds paritaire Kilian Lötscher, responsable de la formation professionnelle. «Toute la structure existante a été modernisée et adaptée pour répondre aux nouvelles normes en vigueur dans le secteur et répondre aux besoins actuels des entreprises.»

Et en termes de formats de cours, l'offre repose désormais sur un équilibre renforcé entre théorie et pratique. Les modules d'e-learning permettent aux participants de se préparer en amont et d'approfondir leurs connaissances à leur rythme, tandis que les phases en présentiel sont consacrées à des exercices concrets, des mises en situation et des simulations réalistes. Une articulation pensée pour renforcer l'efficacité de l'apprentissage et l'ancrage des compétences.

Une offre adaptée à la diversité des parcours

L'offre s'adresse aux apprenants en formation initiale et aux professionnels en formation continue. En collaboration avec l'assurance chômage, le centre forme également les participants en reconversion professionnelle dans le cadre du programme PET (programme de travail temporaire).

À cette offre s'ajoutent des formations spécialisées et des certifications développées en adéquation avec les exigences du terrain et l'évolution des normes. Construction, sécurité au travail, prévention des risques et respect des standards réglementaires constituent le socle commun de ces enseignements.



Kilian Lötscher
 Responsable du Campus

innovation

RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES: UN GUICHET UNIQUE

Les propriétaires individuels bénéficient désormais d'un nouvel allié pour moderniser leur logement tout en réduisant leur empreinte carbone. Porté par une volonté politique et économique de soutenir la transition énergétique, un centre de compétences inédit est lancé. Présentation.

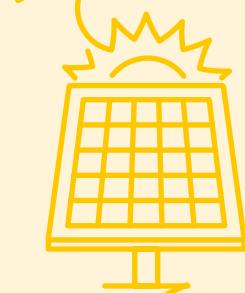
Le parc immobilier valaisan, composé en majorité de bâtiments anciens, représente un important potentiel d'économies d'énergie. Isolations obsolètes, systèmes de chauffage dépassés, ponts thermiques; les défis sont connus. Mais pour beaucoup de propriétaires, savoir par où commencer relève parfois du casse-tête. C'est là qu'intervient le nouveau centre cantonal, pensé comme un guichet unique.

Concrètement, ce centre, initié sous l'impulsion du canton, entend mettre une expertise indépendante à la disposition des propriétaires.

Des conseillers spécialisés les aident à identifier les besoins de leur bien, à comprendre les étapes de la rénovation et à prendre connaissance des aides financières disponibles – qu'il s'agisse de subventions cantonales, communales ou de programmes fédéraux. L'objectif consiste à simplifier l'accès à l'information et à rendre les projets réalisables et utiles, tant sur le plan technique que budgétaire.

« Trop souvent, les propriétaires renoncent à rénover faute de savoir à qui s'adresser ou de peur des coûts cachés », explique José Zufferey, président de la SIA Valais. « Avec cette nouvelle structure, l'idée consiste à lever ces freins et à offrir une solution concrète, adaptée à la réalité locale. L'objectif principal étant d'accélérer la cadence puisqu'à l'heure actuelle le taux de rénovation en Valais n'est que de 1 %. »

TROP DE PROPRIÉTAIRES
RENONCENT À RÉNOVER
FAUTE D'ACCOMPAGNEMENT
CLAIR



Coordination professionnelle, communale et cantonale

Pour les entreprises, la nouvelle structure entend par ailleurs renforcer les compétences des professionnels du domaine via des activités de formation, d'échange de bonnes pratiques, de transfert de savoir-faire et de soutien technique.

Outre ce levier en termes de formation, la vision liée aux professionnels comprend aussi un volet de coordination entre les acteurs du conseil en énergie sur l'ensemble du territoire. Objectifs : uniformiser leurs connaissances et mutualiser les ressources dans l'optique de garantir une couverture équitable sur tout le territoire valaisan.

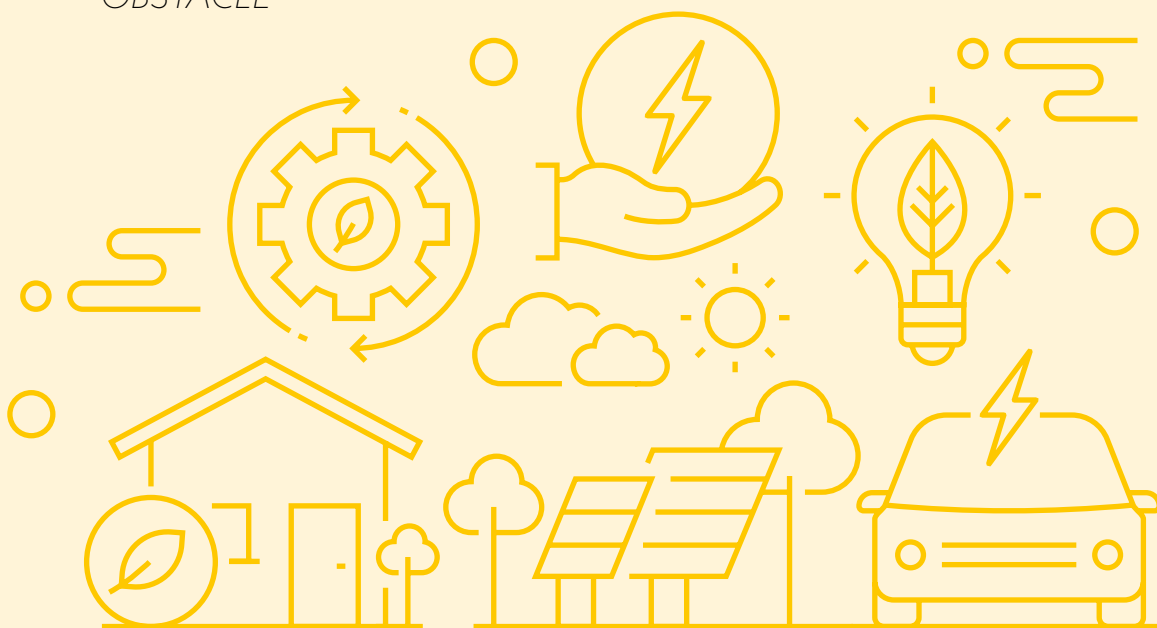
Les organes publics sont aussi intégrés au champ d'action, notamment pour fournir aux communes, au canton, aux institutions et aux associations une interface stratégique qui doit également leur permettre d'évoluer au sein d'une gouvernance partagée.

Un levier pour stimuler l'économie locale et la durabilité

Au-delà du service aux propriétaires, cette initiative ambitionne en outre de stimuler le secteur du bâtiment. Sans se superposer à l'expertise des entreprises locales pour ne pas les concurrencer, le nouveau centre doit permettre de faciliter la concrétisation des chantiers, venant ainsi soutenir directement les acteurs valaisans de la rénovation, de la construction durable et des technologies énergétiques en les valorisant auprès des propriétaires. Un cercle vertueux pour l'emploi, les compétences locales et la qualité du bâti.

Ce centre s'inscrit par ailleurs dans une stratégie cantonale plus large visant à transformer durablement son parc immobilier. Il vient ainsi compléter les efforts de sensibilisation et les mesures incitatives déjà mises en place, notamment par l'intermédiaire des subventions disponibles. L'ambition affichée est claire : la transition énergétique ne peut se faire sans les propriétaires privés, qui détiennent les clés d'un changement concret sur le terrain.

*SAVOIR PAR OÙ COMMENCER
NE DOIT PLUS ÊTRE UN
OBSTACLE*





Sion-Bramois, mars 2026

7°39'20.12 E



46°23'37.73 N

